

DECRET N° 98-379 du 11 septembre 1998

portant nominations au ministère
de l'Education nationale et de la
recherche scientifique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-271 du 09 Juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Education nationale et de la recherche scientifique ;
- Sur** proposition du ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique ;
- Le** conseil des ministres entendu en sa séance du 12 août 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au ministère de l'Education nationale et de la recherche scientifique :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| - Directeur de cabinet | : Monsieur Bienvenu Dominique MARCOS |
| - Directeur des ressources
financières | : Monsieur Orou Maré KOURI |

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 11 septembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de l'Education nationale,
et de la recherche scientifique



Damien Zinsou Modéran ALAHASSA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MF 4 MENRS 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSES 4 JO 1.